

02-03-2021

**MUNICIPALITÉ ST-GABRIEL-LALEMANT  
M.R.C. KAMOURASKA**

Le conseil de la susdite Corporation municipale siège en séance ordinaire ce deuxième jour du mois de mars deux mille vingt-et-un à 19 h 30, conformément aux dispositions du Code municipal de la province de Québec

Sont présents M. Steeve Thériault, M. Gilles DesRosiers, M. Gilles Ouellet, et Mme Danielle D'Anjou formant quorum du susdit-conseil sous la présidence du maire René Lavoie.

Assiste également à la séance, le directeur général et secrétaire-trésorier Vincent Thibaudeau.

Mme France Simard est absente.

**1. Ouverture de la séance**

Monsieur le Maire constate le quorum à 19h30 et déclare la séance ouverte.

**CONSIDÉRANT** le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020, renouvelé depuis, qui déclare l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois;

**CONSIDÉRANT QUE** le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation recommande la tenue de séances du conseil sans public en utilisant différents moyens de communication, et qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Danielle D'Anjou et résolu de,

041-03-21

**ACCEPTER** que la présente séance soit tenue sans public.

**PERMETTRE** l'enregistrement de la rencontre et sa diffusion sur le site internet de la Municipalité.

**SOUMETTRE** en séance, le cas-échéant, les questions soumis par les citoyens à la période de questions.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**2. Lecture et acceptation de l'ordre du jour**

042-03-21

Il est proposé par le conseiller Gilles DesRosiers et résolu que l'ordre du jour suivant soit accepté avec les ajouts au Varia;

- 1 Ouverture de la réunion
- 2 Lecture et acceptation de l'ordre du jour
- 3 Mot du maire
- 4 Approbation, adoption, modification et dispense de lecture des procès-verbaux du mois de février
  - 4.1 Approbation, adoption, modification et dispense de lecture du procès-verbal du 2 février 2021
  - 4.2 Approbation, adoption, modification et dispense de lecture du procès-verbal de la séance extraordinaire du 24 février 2021
- 5 Rapports d'activités et autres dossiers
- 6 Acceptation des comptes
- 7 Liste des propriétés pour la Vente pour taxes
- 8 Mandat à une personne pour enchérir et acquérir au nom de la municipalité
- 9 Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local
- 10 Unis pour la faune
- 11 Accès-logis
- 12 Persévérance scolaire
- 13 Dépôt de la déclaration des intérêts pécuniaires du conseiller Steeve Thériault
- 14 Prolongation et transfert des fonds du FDT pour le projet de Local des jeunes
- 15 Prolongation de réalisation de la mise à jour de la politique familiale
- 16 Dons et commandites
- 17 Correspondance
- 18 Varia
  - 18.1 Loyer du Cercle des Fermières
  - 18.2 Enregistrement audio des séances du conseil
  - 18.3 Offres d'emploi
  - 18.4 Déneigement, route de l'Équerre
  - 18.5 Rapport d'activités sécurité incendie
  - 18.6 Déneigement par les citoyens; neige dans la rue
  - 18.7 Documentation pour séances du conseil

- 18.8 Lettre de félicitations Philippe D'Anjou
- 19 Rapport des conseillers
- 20 Période des questions adressées au conseil par le public
- 21 Levée de la séance ordinaire

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**3. Mot du maire**

**4. Approbation, adoption, modification et dispense de lecture des procès-verbaux de février**

**4.1 Approbation, adoption, modification et dispense de lecture du procès-verbal du 2 février 2021**

**ATTENDU QUE** tous les membres de ce conseil ont pris connaissance dudit procès-verbal;

**EN CONSÉQUENCE**

043-03-21

Il est proposé par le conseiller Gilles Ouellet et résolu que le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 février 2021 soit approuvé avec dispense de lecture et adopté avec la modification suivante au point **15.2 Documentation pour le conseil**;

*« Il est proposé par le conseiller Gilles Ouellet et résolu que l'ordre du jour et la documentation pour les séances du conseil soient rendus disponibles 72 heures avant les séances, et que le procès-verbal de la séance soit rendu disponible 48 heures avant la séance. »*

Est modifié par : Il est proposé par le conseiller Gilles Ouellet et résolu que l'ordre du jour et la documentation pour les séances du conseil soient rendus disponibles 72 heures avant les séances.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**4.2 Approbation, adoption, modification et dispense de lecture du procès-verbal de la séance extraordinaire du 24 février 2021**

**ATTENDU QUE** tous les membres de ce conseil ont pris connaissance dudit procès-verbal;

**EN CONSÉQUENCE**

044-03-21

Il est proposé par le conseiller Gilles DesRosiers et résolu que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 24 février 2021 soit approuvé avec dispense de lecture et adopté tel que déposé.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**5. Rapport d'activités**

Avis est donné que les rapports du directeur général ont été déposés sur le serveur du conseil sans papier, et ont fait l'objet de discussions et analyses lors de la plénière.

**6. Acceptation des comptes**

045-03-21

Il est proposé par le conseiller Steeve Thériault et résolu d'approuver le paiement des dépenses incompressibles et des comptes payés pour la période du 1<sup>er</sup> au 28 février 2021 totalisant une somme de **34 330,20 \$**, et d'autoriser le secrétaire-trésorier à faire le paiement des comptes à payer au 28 février 2021 pour un total **66 923,58\$**, le tout, tel qu'il apparaît à la liste déposée.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

N. B. Prendre note que la liste des dépenses mensuelles et incompressibles effectuées ainsi que des comptes à payer est disponible pour consultation, sur demande seulement, au bureau municipal.

**7. Liste des propriétés pour la Vente pour taxes**

**CONSIDÉRANT QUE** lorsqu'une municipalité ne peut percevoir ses taxes dues sur un immeuble, le Code municipal propose la vente des immeubles pour défaut de paiement de l'impôt foncier en vertu des articles 1022 à 1060;

**CONSIDÉRANT QUE** plusieurs avis de retard ont été expédiés à ces contribuables, dont un par envoi recommandé en 2021;

**CONSIDÉRANT QU'**aucune suite n'a été donnée aux avis dans deux dossiers ayant un solde de plus de 20 \$ totalisant une somme totale de **7 060,59\$** incluant les taxes scolaires, dont liste officielle a été déposée sur le serveur du conseil sans papier;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil a pris connaissance de ladite liste;

#### **EN CONSÉQUENCE**

046-03-21

Il est proposé par le conseiller Danielle D'Anjou et résolu,

**QUE** ce présent conseil autorise le directeur général à transmettre l'ensemble des dossiers mentionnés dans ladite liste à la MRC de Kamouraska pour vente de l'immeuble pour non-paiement de taxes.

#### **ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

##### **8. Mandat à une personne pour enchérir et acquérir au nom de la municipalité**

**CONSIDÉRANT** que la Municipalité peut enchérir et acquérir des immeubles lors de la vente pour défaut de paiement des taxes réalisée par la MRC conformément à l'article 1038 du *Code municipal*;

047-03-21

Il est proposé par le conseiller Danielle D'Anjou et résolu de,

**DÉSIGNER** Vincent Thibaudeau comme représentant de la Municipalité en vue d'enchérir et d'acquérir, pour et au nom de la Municipalité, le ou les immeubles dont la liste officielle a été déposée sur le serveur du conseil sans papier, lors de la vente pour non-paiement de taxes devant se tenir au bureau de la MRC de Kamouraska le 10 juin 2021;

**QUE** la personne ainsi désignée ne pourra enchérir au-delà du montant des taxes, en capital, intérêts et frais;

**QUE** la secrétaire-trésorière adjointe madame Diane Jean soit nommée comme substitut.

#### **ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

##### **9. Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local**

**ATTENDU QUE** le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports a versé une compensation de 118 821 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2020;

**ATTENDU QUE** les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

#### **POUR CES MOTIFS**

048-03-21

Il est proposé par le conseiller Gilles Ouellet et résolu

**QUE** la municipalité de Saint-Gabriel-Lalemant informe le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

#### **ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

##### **10. Unis pour la Faune**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Saint-Gabriel-Lalemant, est une destination de choix pour les amateurs de chasse au chevreuil et que cette activité est un apport économique important;

**CONSIDÉRANT QUE** l'on constate une perte importante de la qualité des habitats fauniques entre autres dans les aires de confinement (**ravage**) par l'exploitation forestière au cours des dernières décennies;

**CONSIDÉRANT QU'**au Québec le dynamisme et la qualité de notre cheptel de chevreuils sont annuellement régulés par : la rigueur de nos hivers; le maintien d'habitats de qualité; la prédation; et par le type de prélèvement que l'on effectue par la chasse, lequel peut affecter l'équilibre des ratios mâle / femelle ;

**CONSIDÉRANT QUE** certaines modalités de gestion proposées dans le nouveau plan de gestion 2020-2027 ont suscité de nombreux irritants chez les chasseurs, les professionnels et l'industrie ;

**CONSIDÉRANT QUE** selon les estimations du Ministère, le nombre de permis de chasse au chevreuil vendus est passé d'environ 170000 en 2007 à 130000 en 2019. Cette baisse de près de 26 % du nombre de chasseurs entraîne automatiquement moins de retombées économiques pour les régions du Québec;

**CONSIDÉRANT QU'UN** des sondages réalisés par le ministère de la Faune, des Forêts et des Parcs en 2018 révèle qu'environ 72 % des chasseurs sont favorables à l'introduction de mesures réglementaires interdisant la récolte d'un mâle de moins de trois pointes d'un côté du panache (**RTL**);

**CONSIDÉRANT QUE** les experts et biologistes du Ministère ayant travaillé sur ce projet mentionnent, entre autres, que cette expérimentation de la restriction de la taille légale des bois chez le cerf de Virginie au Québec aura des résultats très positifs sur la qualité de la chasse, la clientèle des chasseurs, les populations de cerfs et sur le maintien d'une densité de cerfs biologiquement et socialement acceptable;

**CONSIDÉRANT QUE** le Ministre de la Faune, des Forêts et des Parcs a le pouvoir discrétionnaire selon le 3e alinéa de l'article 55 de la loi sur l'aménagement durable du territoire forestier (chap. a-18.1) d'inviter à la table de gestion intégrée des ressources et du territoire, toute personne ou tout organisme qu'il estime nécessaire ;

**POUR CES MOTIFS,**

049-03-21

Il est proposé,

**QUE** la municipalité de Saint-Gabriel-Lalemant appuie l'organisme Unis Pour la Faune (**UPF**) et se joint à eux pour demander au ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) d'étendre l'expérimentation de la restriction de la taille légale des bois (**RTL**) chez le cerf de Virginie sur l'ensemble du territoire Québécois.

**QU'**il soit inclus dans le plan de gestion actuel du cerf de Virginie (2020-2027) du MFFP d'autres mesures de gestion novatrices et adaptées aux particularités régionales. Les mesures préconisées par UPF, ont scientifiquement démontré qu'elles peuvent s'adapter aux différents types de territoire qu'ils soient agroforestiers ou forestiers et également s'appliquer aux différents niveaux de population de cerfs, qu'ils soient classifiés comme sous-optimal, optimal ou trop élevé.

**QUE** l'organisme Unis Pour la Faune (**UPF**) soit dorénavant appelé à participer et à collaborer à la Table de gestion intégrée des ressources et du territoire.

**Le vote est tenu sur cette proposition : Steeve Thériault contre, Gilles DesRosiers contre, Gilles Ouellet contre, Danielle D'Anjou pour.**

**LA PROPOSITION EST REJETÉE**

**11. Accès-logis**

Ce point est reporté.

**12. Persévérance scolaire**

**CONSIDÉRANT QUE** la région du Bas-Saint-Laurent a choisi de placer la persévérance scolaire parmi les quatre priorités régionales de COSMOSS afin de mobiliser autour de cette question l'ensemble des partenaires du territoire et puisque cette problématique est intimement liée à d'autres enjeux, dont l'image de notre territoire, le bilan migratoire, la relève et la qualification de la main-d'œuvre, le développement social, la santé publique et la lutte à la pauvreté ;

**CONSIDÉRANT QUE** le Québec fait face à une crise sans précédent due à la pandémie de COVID-19 et que les impacts sur le bien-être et la motivation des élèves et des étudiants sont nombreux, fragilisant ainsi leur persévérance scolaire et leur réussite éducative ;

**CONSIDÉRANT QUE** malgré le fait que le Bas-Saint-Laurent se positionne avec les meilleurs taux de diplomation et de décrochage scolaire du Québec, ce sont 81 % des élèves qui obtiennent un premier diplôme ou une qualification après 7 ans au secondaire. Il s'agit de 76,6 % des garçons et 85,5 % des filles. Il reste donc du travail à faire pour atteindre, d'ici 2030 la cible de 90 % établie par le gouvernement dans la politique sur la réussite éducative ;

**CONSIDÉRANT QUE** la prévention du décrochage scolaire ne concerne pas exclusivement le monde scolaire, mais constitue bien un enjeu social dont il faut se préoccuper collectivement dès la petite enfance et jusqu'à l'obtention par le jeune d'un diplôme qualifiant pour l'emploi ;

**CONSIDÉRANT QUE** le Bas-Saint-Laurent a développé, par le biais de la Démarche COSMOSS, une culture d'engagement considérable en matière de prévention de l'abandon scolaire, et que cette force de collaboration est reconnue à l'échelle provinciale ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Démarche COSMOSS organise Les Journées de la persévérance scolaire et que celles-ci se veulent un temps fort dans l'année témoignant de la mobilisation locale et régionale autour de la prévention de l'abandon scolaire et qu'elles seront ponctuées d'activités dans les différentes communautés des huit MRC de la région ;

#### **POUR CES MOTIFS**

050-03-21

Il est proposé par le conseiller Gilles Ouellet et résolu de,

**DÉCLARER** la 3<sup>e</sup> semaine de février comme étant Les Journées de la persévérance scolaire dans notre municipalité ;

**APPUYER** les efforts des partenaires de la Démarche COSMOSS mobilisés autour de la lutte au décrochage – dont les acteurs des milieux de l'éducation, de la politique, du développement local et régional, de la santé, de la recherche, des médias et des affaires – afin de faire de nos MRC des territoires persévérants qui valorisent l'éducation comme un véritable levier de développement pour leurs communautés ;

**PROFITER** de cette semaine des Journées de la persévérance scolaire pour prendre un moment afin de souligner la formidable adaptation dont nos jeunes ont fait preuve et juste à temps pour se motiver pour le reste de l'année.

#### **ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

##### **13. Dépôt de la déclaration des intérêts pécuniaires du conseiller Steeve Thériault**

Monsieur Vincent Thibaudeau, directeur général, a déposé devant le conseil la déclaration écrite des intérêts pécuniaires de monsieur le conseiller Steeve Thériault conformément à l'article 357 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (L.R.Q., c. E-2.2).

##### **14. Prolongation et transfert des fonds du FDT pour le projet de Local des jeunes**

**ATTENDU** le non-avancement du projet de Réaménagement du local des jeunes

**EN CONSÉQUENCE,**

051-03-21

Il est proposé par le conseiller Gilles DesRosiers et résolu de,

**DEMANDER** à la MRC une prolongation jusqu'au 31 décembre 2021 pour la réalisation du projet « Réaménagement du local des jeunes ».

**PERMETTRE** le transfert de subvention au Fonds région et ruralité (FRR) dans le volet Amélioration dans milieux de vie volet municipal.

#### **ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

##### **15. Prolongation de réalisation de la mise à jour de la politique familiale**

**ATTENDU QUE** le ministère de la Famille (Ministère) a élaboré et mis en place le Programme de soutien aux politiques familiales municipales qui vise à :

- augmenter la proportion de la population vivant dans une municipalité dotée d'une politique familiale municipale et d'un plan d'action en faveur des familles;
- appuyer les municipalités qui ont adopté une politique familiale et qui souhaitent la mettre à jour;

**ATTENDU** l'annonce en mars 2018 d'une aide financière du Ministère de 5 250 \$ à la Municipalité pour la réalisation de la mise à jour de la politique de la famille;

**ATTENDU QUE** convention financière signée en avril 2018 avec le Ministère est venue à échéance en mars 2020, que la prolongation obtenue vient à échéance en mars 2021, et que celle-ci prévoit le versement des sommes suite à la réalisation complète de la mise à jour de la Politique de la famille et sa reddition de compte finale;

**CONSIDÉRANT QU'**en adoptant une politique familiale municipale, la municipalité veut améliorer la qualité de vie des familles et mettre en oeuvre une stratégie pour attirer de nouvelles familles;

**ATTENDU QUE** la municipalité de Saint-Gabriel-Lalemant désire toujours participer au Programme de soutien aux politiques familiales municipales;

#### **EN CONSÉQUENCE,**

052-03-21

Il est proposé par le conseiller Danielle D'Anjou et résolu de,

**AUTORISER** le directeur général à demander au Ministère de la famille le report d'un an de réalisation de la mise à jour de la politique et sa reddition de compte;

**AUTORISER** le directeur général Vincent Thibaudeau à signer les documents avec le Ministère au nom de la Municipalité;

**DÉSIGNER** Danielle D'Anjou, conseillère, responsable des questions touchant la famille.

#### **ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

##### **16. Dons et commandites**

Aucune demande n'a été soumise.

#### **ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

##### **17. Correspondance**

Les membres du conseil reconnaissent avoir pris connaissance des copies de la correspondance déposée sur le serveur du conseil sans papier. À noter qu'une correspondance récurrente est déposée au sujet de la pandémie au COVID-19. Une partie traite spécifiquement des questions de Sécurité civile de la situation, tandis que l'autre traite de questions de nature administrative liées à la situation sanitaire.

##### **18. Varia**

###### **18.1 Loyer du Cercle des Fermières**

Considérant les inconvénients liés à la situation de pandémie dans l'utilisation du local du centre récréatif par le Cercle des Fermières, il n'y aura pas de loyer à percevoir du 1<sup>er</sup> janvier au 31 mai 2021.

###### **18.2 Enregistrement audio des séances du conseil**

Le maire exprimant sa préférence pour un enregistrement audio seulement des séances du conseil, la municipalité verra à équiper le local des séances de l'équipement adéquat pour un enregistrement audio de qualité.

###### **18.3 Offres d'emploi**

Le poste d'agent de développement sera affiché prochainement. Celui de secrétaire-trésorier(ère)-adjoint(e) sera réaffiché. Un comité d'embauche est formé pour les deux postes et composé de Mme France Simard, Danielle D'Anjou et le directeur général Vincent Thibaudeau.

#### **18.4 Déneigement, route de l'Équerre**

La demande de prolonger le déneigement de la route de l'Équerre est discutée. Une décision sera prise lors de l'élaboration de l'appel d'offres de déneigement dans les mois à venir.

#### **18.5 Rapport d'activités sécurité incendie**

Un suivi sera fait pour la transmission du rapport d'activités de sécurité incendie

#### **18.6 Déneigement par les citoyens; neige dans la rue**

Une lettre sera envoyée au/aux citoyen(s) disposant de la neige de leur entrée privée à même les routes de la municipalité.

#### **18.7 Documentation pour séances du conseil**

La configuration de la plateforme du conseil sans papier sous Microsoft est en cours. Dorénavant, l'ancienne plateforme sous Google Drive ne sera plus utilisée. Les procédures pour sécuriser la documentation seront en fonction.

#### **18.8 Lettre de félicitations Philippe D'Anjou**

Une lettre de félicitations sera acheminée à Philippe D'Anjou pour sa nomination récente à la présidence du conseil d'administration du CEGEP de La Pocatière.

### **19. Rapport des conseillers**

M. Steeve Thériault, M. Gilles DesRosiers, Mme France Simard, M. Gilles Ouellet et Mme Danielle D'Anjou font état des activités et des rencontres auxquelles ils ont assisté le mois dernier ou à venir.

### **20. Période des questions adressées au conseil par le public**

La période de questions du public ne pouvant avoir lieu considérant les mesures sanitaires, elle est remplacée par une procédure par laquelle les citoyens sont invités à les transmettre au bureau municipal. Elles seront relayées lors des séances subséquentes.

Aucune question n'a été reçue pour cette séance.

### **21. Levée de la séance ordinaire**

Il est proposé par le conseiller Gilles DesRosiers et résolu que la séance soit levée.

### **ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

La séance ordinaire est levée à 20h56.

### **L'ENSEMBLE DE CE PROCÈS VERBAL EST SUJET À ADOPTION LORS DE LA PROCHAINE SÉANCE RÉGULIÈRE**

Je, René Lavoie, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

---

RENÉ LAVOIE, maire

---

VINCENT THIBAudeau, directeur général /  
secrétaire-trésorier